

Si la taille d'une plaque d'immatriculation pouvait éviter certains accidents ça se saurait...

Le comité interministériel de la sécurité routière du 11 mai 2011 a décidé d'augmenter la taille des plaques d'immatriculation des deux-roues motorisés pour lutter contre les très grands excès de vitesse jugés trop fréquents alors qu'ils ne représentent qu'1% des excès de vitesse.

Le rapport MAIDS mentionne lui, que la majorité des accidents de deux-roues motorisés à lieu entre 31 et 60 km/h, et que dans 70% des cas une voiture est impliquée...
En quoi une plaque plus grande va faire diminuer ces accidents ?



SÉCURITÉ DES DEUX-ROUES MOTORISÉS **RÉFLÉCHISSONS AUTREMENT**